

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **28 mars 2023**

Délégués Titulaires en exercice : ..... 40      Délégués Suppléants en exercice : ..... 40      Délégués présents : .... 24

Délégués Titulaires présents : ..... 17      Délégués Suppléants présents : ..... 7      Délégués votants : .. 24+4

Délégués ayant donné procuration : 4

M. Dakir donne pouvoir à M. Gasnault

M. Dejean donne pouvoir à M. Verschuur

M. Gaillard donne pouvoir à M. Merveilleau

Mme Jaumain donne pouvoir à Mme Pareja

**Délégués titulaires présents** : Cardoit René, Chiappa Graziella, Courregelongue Didier, Desqueyroux Michel, Duffau Yannick, Dupio Jean-Claude, Dupiol-Tach Françoise, Feyrit Michel, Gasnault Jean-Pierre, Laisne Sophie, Longo Anne-Marie, Losse Pascal, Merveilleau François, Pareja Florence, Rouillon Cyril, Simon Christian, Vincente Bernard.

**Délégués suppléants présents** : Bies Lucienne, Bombard Robert, Cortes Mickael, Espagnet Denis, Estevez François, Suadeau Damien, Verschuur Joseph.

**Délégués votants** : Cardoit René, Chiappa Graziella, Courregelongue Didier, Desqueyroux Michel, Duffau Yannick, Dupio Jean-Claude, Dupiol-Tach Françoise, Feyrit Michel, Gasnault Jean-Pierre, Laisne Sophie, Longo Anne-Marie, Losse Pascal, Merveilleau François, Pareja Florence, Rouillon Cyril, Simon Christian, Vincente Bernard, Bies Lucienne, Bombard Robert, Cortes Mickael, Espagnet Denis, Estevez François, Suadeau Damien, Verschuur Joseph, Dakir Zacharia, Dejean Jacques, Gaillard Jérémie, Jaumain Éléna.

**Délégués excusés** : Bouton Nathanaël, Carbonnier Patrice, Chanfrante Henrique, Chevreux David, Dulau Marie-Bernadette, Jonet Olivier, Labrouche Michelle, Lambert Didier, Landsheere Kévin, Le Borges Jean-Yves, Marly Sophie, Poujardieu Serge, Serre Jacqueline, Sheriffs Colin, Cappelletto Josiane, Darroman Michel, Dubourd Jean-Luc, Dufau Patrick, Guillomon François, Plat Bernard, Portet Adeline, Rochereau Chantal.

**DÉLIBÉRATION N°2023-010 – FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS EN M57**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2321-1

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que la délibération du 1er mars 2023, DEL 2023-001, est incomplète. En effet l'article 2185 « matériel de téléphonie » n'a pas été intégré dans la liste proposée à l'assemblée du conseil syndical du 1er mars 2023.

Aussi Monsieur le Président propose que le tableau des amortissements soit complété par l'intégration de l'article 2185 pour une durée d'amortissement de 3 ans.

## Durées d'amortissement pratiquées pour les biens acquis après le 31/12/2022

Imputation	IMMOBILISATIONS imputation M57	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
	Biens dont la valeur est inférieure à 300€ TTC		1
<b>INCORPORELLES</b>			
2031	Frais d'études	Frais d'études	5
2033	Frais insertion	Frais insertion	5
2051	Concessions et droits similaires	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires, logiciels applicatifs, progiciels	3
<b>CORPORELLES</b>			
2158	Autres Installations, matériel et outillage techniques	Matériels techniques : caméra thermique, drone,....	5
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales, agencements et aménagements divers	5
21828	Autres Matériels de transport	Voitures, tous véhicules de plus de 3,5 tonnes, mini camion, remorque, tracteur compact, véhicules de transport, triporteurs, camions, tombereaux à moteur, bennes, motos, vélos	8
21838	Autres matériel informatique	Matériel informatique : Imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans, machines à calculer, télécopieur, machine à signer, machine à coller, photocopieur, balance électronique	3
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Bureaux, chaises, armoires, caissons	5
2185	Matériel téléphonie	Téléphone, standard, casques, .....	3
2188	Autres	Mobilier urbain, rayonnage, Four à micro-ondes, réfrigérateur, téléviseurs magnétophones, lave linge, sèche linge, aspirateur, convertisseur, appareils photo, Coffres fort, bancs,	3

Cette délibération remplace et abroge la délibération DEL 2023-001.

Après en avoir délibéré à l'**unanimité** de ses membres, le Conseil Syndical décide :

- **Abroger** la délibération du 1er mars 2023, DEL 2023-001,
- **Approuver** les durées d'amortissement ci-dessus transcrites.

**Résultat du vote :**

Votants : .....28    Abstention : .....0    Pour : .....28    Contre : .....0

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

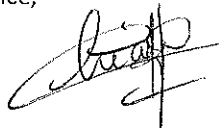
Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

La secrétaire de séance,

Graziella CHIAPPA



Le Président,

Michel FEYRIT



PUBLIÉE LE :